

Projet	Collège Vanier	N° d'addenda	AD-ME-002.1
Préparé par	Pascal Fontaine, ing. OIQ 5031367 Chatelain St-Amour, ing. OIQ 5035028	N° de contrat	22207
Description	Ajustement de quincaillerie électrifiée et spécification du système d'alarme incendie révision 1	Date	2023-08-08

Cette révision complète la précédente révision AD-ME-002

1. ÉLECTRICITÉ/COMMUNICATION

1.1 Modifications aux plans

1.1.1 Plan E-100-2

1.1.1.1 Modification de la légende de communication et sécurité électronique.

1.1.2 Plan E-201-1

1.1.2.1 Ajout de la note 3 – pour spécification du panneau d'alarme incendie.

1.1.2.2 Ajout des composantes de contrôle d'accès au circuit PS2-53 aux portes 104-B et 116-B.

1.1.3 Plan E-201-3

1.1.3.1 Modification du détail de porte dans l'identifiant de la porte 104A.

1.1.3.2 Ajout d'un contact magnétique et d'un identifiant de porte pour les portes 104-B et 116-B (modification du type de détail).

1.1.3.3 Ajout d'un identifiant de porte pour les portes 108 et 109.

1.1.3.4 Ajout d'une note, d'une tirette et d'un bouton de verrouillage pour la toilette 109 (bouton et tirette par d'autres, conduits et alimentation par div.26 à coordonner avec quincaillerie).

1.1.3.5 Ajout d'une note pour coordination du fonctionnement de la porte 101 avec la quincaillerie.

1.1.3.6 Ajout d'un numéro séquentiel à l'antenne d'accès dans la salle électrique 119.

1.1.4 Plan E-791

1.1.4.1 Retrait de la mention existant à modifier sur le lecteur de carte du détail 1.2 (maintenant retiré).

1.1.4.2 Modification du lecteur de carte par une serrure électronique et ajout d'une antenne d'accès dans le détail 1.3.

1.1.4.3 Modification des tableaux des portes contrôlées et avec serrure autonome.

1.1.4.4 Ajout d'un tableau des portes motorisées.

1.1.5 Plan E-792

1.1.5.1 Modification des détails de porte.

1.1.6 Plan ED-201-2

1.1.6.1 Modification du numéro de porte 202 par 201 dans la note spécifique 1.

1.1.7 **Plan ED-202-2**

1.1.7.1 Retrait de la mention existant à modifier sur le lecteur de carte de la porte d'entrée du local 202 (maintenant retiré).

1.1.7.2 La note 4.1 est modifiée.

FIN DE L'ADDENDA